



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique agricole

Question écrite n° 319

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de loi d'orientation agricole et plus particulièrement sur les dispositions relatives à la commercialisation et à la valorisation des produits agricoles. En effet, les entreprises privées qui assurent près de 70 % de la commercialisation des produits agricoles craignent que les avantages qui pourraient être accordés aux groupements de producteurs et d'entreprises du secteur coopératif de la distribution n'entraînent des discriminations et des distorsions de concurrence. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet et s'il entend prendre en compte les intérêts des entreprises de ce secteur.

Texte de la réponse

Le Gouvernement envisage de déposer devant le Parlement une nouvelle loi d'orientation agricole. La future loi d'orientation visera clairement un développement équilibré et durable de l'agriculture et des industries de transformation des produits agricoles. Elle poursuivra aussi des objectifs qualitatifs et adaptés aux attentes spécifiques à chaque secteur. C'est dans ce cadre que la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés sera engagée en vue d'aboutir à la discussion et l'adoption d'une loi agricole rendue nécessaire par l'évolution de la situation de l'agriculture française.

Données clés

Auteur : [M. Louis de Broissia](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 319

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2181

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4049